Création Association « Riverains RER B Saint Rémy »

En réaction à l'arrivée du projet RATP et aux travaux engagés, des riverains du RER B se sont regroupés et ont créé l'association « Riverains RER B Saint Rémy ».

Bienvenue à cette nouvelle association.

C'est désormais la 10ème association membre de notre Collectif et ses représentants participent au Comité de Pilotage de notre Collectif.

Contact : riverainsrerb@gmail.com

17-04-04 Communiqué Riverains_Pôle Gare

Association « Riverains RER B Saint Rémy »

Depuis 2003, les opérateurs de la ligne B du RER n'ont de cesse de concentrer les voies de stationnement et de retournement en bout de la ligne sud. Ce faisant, ils donnent la primeur aux considérations techniques d'exploitation sur le cadre et les conditions de vie des résidents riverains.

Déjà, dans les années 2000, les saint-rémois se sont mobilisés pour faire échec à l'installation incongrue d'une station de lavage.

- Constatant un crescendo de nuisances et de pollutions sonores, visuelles et vibratoires, subies au quotidien par les riverains en lien avec l'exploitation de la gare, de jour comme de nuit,
- Constatant que les travaux que chacun peut observer aujourd'hui en fond de vallée s'inscrivent dans une vaste opération de concentration de voies de stationnement/retournement des rames SNCF/RATP en gares de Saint Rémy-lès-Chevreuse et de Robinson,
- Considérant que cette opération est éminemment contestable eu égard aux densités d'habitation en bouts de lignes et, pour ce qui concerne les saint rémois, au caractère exceptionnel du site de Saint Rémy, de la haute vallée de Chevreuse et du Parc Naturel Régional qui en forme l'écrin,

- Constatant que l'opération, par son ampleur, par son impact sur les conditions de vie des riverains, sur les paysages du fond de vallée et sur les patrimoines donne lieu à un déploiement ferroviaire incongru en gare de Saint Rémy

Des riverains du RER B à Saint Rémy-lès-Chevreuse se sont regroupés et ont créé l'association « Riverains RER B Saint Rémy ».

Ainsi, ils entendent, en lien avec les collectivités territoriales, avec les collectifs constitués, avec les initiatives citoyennes et associatives, se donner les moyens d'enrayer un processus de dégradation des conditions de vie en Haute Vallée de Chevreuse, dans le respect des exigences environnementales, paysagères et patrimoniales d'un site exceptionnel aux portes de la capitale.

Constitués en personne morale, ils appellent tous les acteurs concernés, notamment la municipalité de Saint Rémy-lès-Chevreuse, le « Collectif pôle gare », l' « Union des Amis du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse » et à tout un chacun, résident ou visiteur, à apporter leur soutien à la démarche de l'association « Riverains RER B Saint Rémy ».

Marie-Louise Cariou	*Yves Darcourt Lézat*	*François-Marie Bréon*	*Frédéric Meyer*

Membres fondateurs

Contacts

- Marie-Louise Cariou Présidente
- Yves Darcourt Lézat Secrétaire Général

riverainsrerb@gmail.com

A noter : « Toutes les Nouvelles » a salué cette création dans son édition du 12/04/201 : TLN Rambouillet 170412p23

Vers Toutes-les-Nouvelles

Réunion Publique organisée par le Collectif – 14-juin-2016

Le Collectif a tenu sa réunion publique le 14-juin pour revenir sur l'historique des 18 derniers mois et les détails des projets de la RATP.



Cette réunion a été l'occasion de consolider l'avis sur ces projets comme suit:

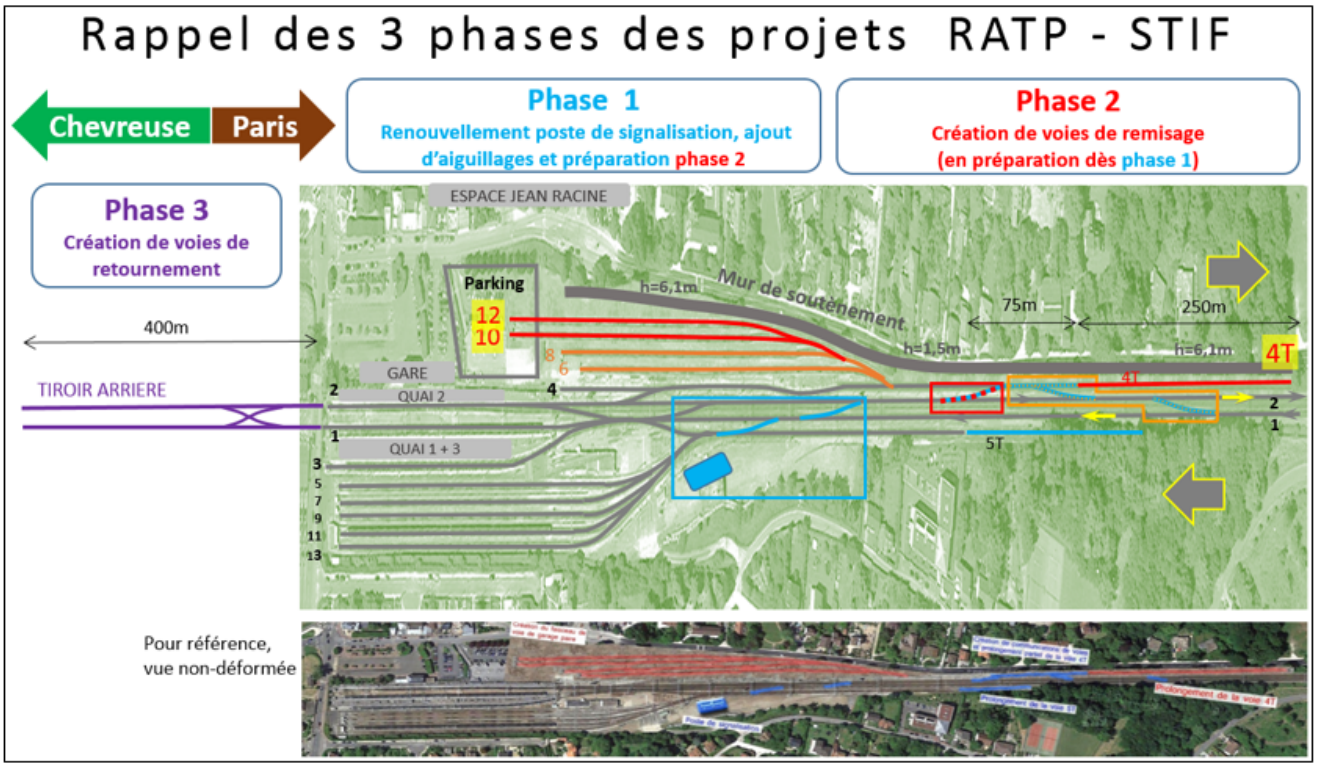

- **Phase 1**
  - Accord pour le prolongement de la voie 5T, le renouvellement du poste de signalisation redimensionné au plus juste

        - Demande d'abandon de la prédisposition à la voie 4T
    - **Phase 2**
        - Limiter l'ajout de nouvelles voies à 2 : voies 6 et 8
        - Refus des voies **10**, **12** et **4T** qui limitent les possibilités d'aménagement de la gare et engendrent des impacts environnementaux lourds sans bénéfices pour le tronçon Orsay-sud
        - Etudier le réaménagement du site de Massy comme préconisé dans le Schéma Directeur RERB-sud et en utilisant la réserve foncière de la SNCF occupée par la CEMEX
        - Geler les travaux en attendant les conclusions de l'étude de pôle pour le réaménagement des alentours de la gare qui vient juste de débuter
    - **Phase 3** (tiroir de retournement 'arrière-gare', à l'ouest de la RD938)
        - Demande d'abandon définitif et officiel par le STIF de cette phase 3

Suite à cette réunion, le Collectif a proposé que ces positions soient débattues au prochain Conseil Municipal.

Notons enfin que la participation à cette réunion des Saint Rémois et des habitants des communes proches fut nombreuse (une centaine de personnes), montrant l'attention et la mobilisation des gens sur ce sujet.

Vous trouverez sous les liens suivants les présentations.

- Format PDF, sans animations : 20160614-RERB-Saint-Rémy-mp
- format Powerpoint avec animations : 20160614-RERB-Saint-Rémy-mr

---

Le Collectif remercie les associations membres, locales et régionales, et tous les membres individuels pour leur soutien,

et plus particulièrement les associations ci-dessous pour leur précieuse contribution à l'organisation de cette réunion :

- COURB (association des usagers du RERB)
- Ensemble pour un autre coeur de ville à Saint-Rémy
- Les Habitants de Beauséjour
- Mieux se déplacer à bicyclette
- Quartier du Petit Chevincourt
- UAP (Union des Amis du Parc Naturel Régional de Chevreuse)
- Vivre les Hauts de Saint-Rémy

Le Collectif remercie également tous les Experts qui nous ont permis de mieux comprendre ce projet, d'en identifier les impacts et les alternatives possibles aux parties les plus problématiques.

Rapport de Contre-Expertise du projet

Le **rapport de contre-expertise** (Rapport Final de « **Rail-Concept**«) commandée par la Mairie est désormais publié sur le site de la municipalité (page sur le projet RATP).



Comme nous le supposions, les analystes ont souligné les incertitudes dans les hypothèses de départ pour les Phases 1 & 2, et démontré la contre-productivité de la Phase 3.

Finalement, les résultats de cette contre-expertise de Rail-Concept confirment nos premiers ressentis et proposent de nouvelles pistes d'optimisation. C'est donc pour nous un point positif et ce rapport est un élément important pour toute demande relative à ce projet.

De plus, les **Conclusions de la Mairie sur l'étude** sont aussi publiées sur le même site et nous en retenons notamment **les points plus bas**.

Le Collectif se réjouit de la position que la Municipalité y affiche, sachant qu'il est d'autant plus important de geler la phase 1 pour pouvoir y intégrer les besoins d'aménagement des abords de gare (Comité de pôle) et les propositions mentionnées par Rail Concept dans sa contre-expertise.

MAIS… l'incertitude demeure sur le gel de cette phase 1 dans les temps car il semble que seule une décision rapide de la nouvelle Présidente du STIF (Valérie

Pécresse) puisse stopper la « machine » et permettre une remise à plat du projet.

En attendant cette prise de conscience et décision par le STIF, seul le refus par la Mairie des « Arrêtés de Voiries » semble envisageable pour bloquer et freiner cette « machine ». La « machine » a en effet prévu de démarrer les travaux de cette phase_1 au printemps 2016.

Extrait des ***Conclusions de la Mairie sur l'étude*** *:*

Au vu de l'étude réalisée par RAIL-CONCEPT, il est urgent de poser les problèmes dans le bon ordre et objectivement :

− déterminer quelle offre de transport est à développer pour couvrir quel besoin

− décider si un éventuel renfort de cette offre doit être traité par une augmentation de la fréquence ou de la capacité de transport des rames, ce qui n'a pas du tout les mêmes conséquences : le gabarit des futurs matériels est déterminant pour les dimensions des quais et des voies ainsi que le positionnement des matériels de voies et de la signalisation

− ne pas créer des infrastructures nouvelles dont la nécessité n'est pas avérée.

En d'autres termes, ***ne pas mettre la charrue avant les bœufs et ne pas placer ainsi les décideurs devant des faits accomplis !***

Concrètement, il faut :

• ***Geler les travaux de phase 1*** *qui empêcheraient de prendre en considération les recommandations d'optimisation de Rail Concept ou préempteraient le futur plan de voies à approuver en phase 2.*

• ***Remettre à plat le projet de phase 2*** *afin qu'il intègre à la fois les préconisations d'optimisation de Rail Concept, les résultats de l'étude concernant le renforcement de l'offre de transport et les décisions à prendre en 2016 sur le renouvellement du matériel roulant.*

• ***Définitivement abandonner la phase 3*** *et économiser ainsi 50 M€ tout en évitant les effets détestables sur l'environnement du tiroir de retournement.*

Le budget correspondant devrait être ré-alloué à des travaux directement

profitables aux usagers de la gare.

L'Autorité Environnementale : un site à surveiller de très très près

L'Autorité Environnementale (partie du CGEDD) interviendra officiellement dès « saisie » officielle du dossier. A ce moment, il sera important de lui transmettre tous les éléments pertinents à ce dossier.

Il faut donc surveiller ce site pour pouvoir réagir dès le dépôt d'un dossier par la RATP.

- Les saisines de l'AE

Les décisions au 'cas-par-cas'

Alerte au Pôle « Paysages et Sites » de la DRIEE

Le 22 Novembre 2015, le Collectif alerte le *Chef de Pôle « Paysages et Sites »* de la *Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie* au sujet de l'Extension de la gare de St-Rémy-lès-Chevreuse dans le site inscrit de la Vallée de Chevreuse.

Nous souhaitons que la DRIEE analyse ce projet avec l'Inspecteur des Sites et l'ABF (Architecte des Bâtiments de France).

2015-11-22 Lettre à l'Inspecteur des Sites

> *la RATP ne semble pas avoir pris conscience que son projet se situe dans une vallée dont la qualité paysagère a justifié*
> *qu'elle soit totalement classée et inscrite en 1973, ces protections visant à préserver l'ensemble du site comme une entité paysagère remarquable.*
> *En dehors du fait que ces installations vont modifier significativement le paysage de ce site, elles risquent aussi, à cause des mouvements topographiques entrainés et des équipements techniques engagés, de défigurer le centre-ville de Saint-Rémy. Par ailleurs, ce projet engendrerait une augmentation significative des pollutions sonores et lumineuses avec ses impacts néfastes sur la biodiversité, les habitants, et leur cadre de vie.*
> *De toute évidence, ce projet ne peut être engagé sans avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions, avant tout commencement des travaux prévus début 2016, vous inviter à une présentation de ce projet en présence de l'inspecteur des sites et de l'architecte des bâtiments de France de notre département.*
> *Nous demandons aussi que les autorisations légales requises pour ce type de projet en zone protégée soient effectuées avec une grande attention par les services concernés.*

Alerte à l'Autorité Environnementale

Le Collectif a alerté le 20 novembre 2015 par courrier l'Autorité Environnementale (partie du CGEDD) sur le projet de réaménagement des infrastructures ferroviaires envisagées par le STIF et la RATP et l'absence à cette heure d'Étude d'Impacts du projet ni de garantie que l'ensemble des phases

seront bien incluses. Le déroulement ressemble en effet à ce que la Cour de Justice Européenne qualifie de « saucissonnage ».

2015-11-20 Lettre à l'Autorité Environnementale CGEDD

> *La RATP a déposé auprès de vos services une demande au cas par cas en Novembre 2014, occultant la phase 1 et indiquant repousser la phase 3 à une date ultérieure.*
> *Elle a retiré cette demande, après que vous l'ayez débouté de son recours dans le cadre d'aménagements similaires en gare de Robinson, pour lesquels vous avez exigé une étude d'impact pour l'ensemble du projet en application de l'article R122-5 du code de l'environnement*
> *De toute évidence, ces différentes phases doivent faire l'objet d'une étude d'impact globale à l'instar de ce vous mentionniez dans votre Décision n°F—011-14-C-0101/n° CGEDD 10044-01 du 21/11/2014 :*
> *«… que cette approche pourrait être interprétée, comme la commission et la Cour de Justice Européenne ont déjà pu le faire, comme du saucissonnage de ce projet d'ensemble, aux dépens d'une bonne prise en compte de l'ensemble de ses impacts… »*
> *Et pourtant, la phase 1, validée par le conseil du STIF du 8/7/2015 et dont le début de travaux est planifié par la RATP début 2016, est sur le point d'être lancée indépendamment de la suite du projet.*
>
> *…*
>
> *C'est la raison pour laquelle nous tenions à vous alerter. Vous remerciant d'avance pour la prise en compte de ces éléments, et souhaitant vous rencontrer pour pouvoir vous exprimer plus précisément nos doléances.*

MISE à JOUR de l'article : La rép**onse de l'Autorité Environnement du 3 décembre 2015 (**cliquer sur le lien pour télécharger: 20151203-reponse-cgedd) nous laisse malheureusement sans recours, tant qu'il n'y aura pas de saisie officielle du dossier par dépôt d'une demande par le porteur du projet (la RATP).

La vigilance reste donc absolument nécessaire pour que le code légal soit respecté et nous devons en parallèle chercher d'autres leviers pour faire prendre

en compte nos positions.